Incapacité travail

Par Circonference
Bonjour
Je suis chez mon employeur en CDI depuis un an 1/2 J'ai un problème important au genou qui m'empêche d'être debout confirmé par le médecin du travail
J'ai un dossier en cours pour handicap pour lequel j'attends une réponse
L'employeur a t il le droit de me licencier s'il ne trouve pas de poste en position assise pour moi ou est il obligé de me garder puisque je suis en CDI
Merci par avance
Par kang74
Bonjour
Si vous êtes inapte à votre poste, vous pouvez être licencié pour inaptitude, donc oui